

**Publication de l'arrêté du 19 novembre 2018 relatif au tarif de dépannage des véhicules légers
sur autoroutes et routes express**

Pour la FNA, une revalorisation des tarifs « tardive et *a minima* »

Attendue depuis de longs mois, la revalorisation des tarifs des prestations de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express s'est fait attendre en cette année 2018. La FNA a obtenu, après de longues discussions une légère augmentation du prix forfaitaire simple ou majoré. Elle demande l'ouverture dès 2019 d'une véritable remise à plat de ces tarifs tenant compte des charges réelles supportées par les entreprises du dépannage remorquage.

Alors que la fin d'année approche à grands pas, le ministère de l'Économie et des Finances vient de publier l'arrêté relatif à la revalorisation des tarifs de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express. La FNA, en tant qu'organisation représentative, a pris part aux discussions et se mobilise auprès dudit ministère pour obtenir une augmentation digne du service que les dépanneurs-remorqueurs apportent aux usagers des autoroutes et routes express (concedées, non concedées et voies express). Après négociation, la FNA a obtenu légèrement plus que prévu, le forfait de base pour un dépannage sur place étant passé de 123,90€ à 126,93€, soit 2,45% d'augmentation, du fait de la parution tardive au JO et de la prise en compte de l'augmentation du tarif du gazole prévue en janvier 2019.

Cette augmentation *a minima* a le mérite d'avoir donné lieu à des échanges constructifs avec la DGCCRF. La FNA a exposé des éléments objectifs prouvant l'inadéquation grandissante entre les charges réelles des entreprises -essentiellement des TPE- et les maxima fixés par les pouvoirs publics. On peut citer par exemple, l'évolution de l'inflation, du prix de la main d'œuvre, des carburants, du matériel roulant, les assurances, le coût du foncier... A cela s'ajoute de nouvelles contraintes financières telles que les formations, les certifications des entreprises, l'*Adblue* ou encore la géolocalisation.

La FNA demande à ce que la qualité et les conditions d'intervention des professionnels agissant de jour comme de nuit pour rétablir l'usager dans sa mobilité ou assurer son transfert, avec l'aide des secours, soient reconnues et revalorisées. La FNA plaide pour la remise à plat des tarifs et souhaite obtenir une majoration à l'occasion des prochaines négociations tarifaires, qui se tiendront à partir du début de l'année 2019.

Présentation de la FNA - Créée en 1921, la FNA (Fédération Nationale de l'Automobile) est l'organisation professionnelle représentative par excellence des entrepreneurs artisans de l'automobile et de la mobilité. Ces professionnels de proximité constituent 95 % des entreprises de la filière de l'aval de l'automobile qui cultivent la confiance auprès des consommateurs. Par leur sens du contact, et l'excellence de leur savoir-faire, ils sont les leviers indispensables pour un déploiement effectif de la mobilité d'aujourd'hui et de demain.